

sexe qui entreront dans la dite Confrérie ou association, une indulgence plénière le jour de leur admission, si, étant véritablement contrits et s'étant confessés, ils reçoivent le très-saint Sacrement de l'Eucharistie ; comme aussi pareille Indulgence plénière aux mêmes Confrères et Sœurs, tant enregistrés qu'à enregistrer dans la dite Confrérie ou Association, à l'article de la mort de chacun d'eux, qui étant vraiment pénitents, s'étant confessés et munis de la Sainte Communion, ou qui ne le pouvant faire, étant au moins contrits, auront dévotement invoqué de bouche, s'ils le peuvent, sinon au moins de cœur, le nom de Jésus. Nous accordons encore à tous les Confrères et Conscœurs actuels et futurs de la dite Confrérie, qui étant vraiment pénitents, s'étant confessés et munis de la Sainte Communion, auront dévotement visité chaque année l'Eglise, Chapelle ou Oratoire de la dite Confrérie ou Association, le second Dimanche après l'Epiphanie de notre Seigneur JÉSUS-CHRIST, entre les premières Vêpres, et le soleil couché de ce même Dimanche, et y prieront Dieu pour la concorde des Princes Chrétiens, l'extirpation des hérésies, et l'exaltation de notre Ste. Mère l'Eglise. De plus, nous accordons une indulgence de sept ans et sept quarantaines aux mêmes Confrères et Conscœurs, qui étant véritablement pénitents, s'étant confessés et ayant communiqué, visiteront et prieront dans la dite Eglise, Chapelle ou Oratoire, en quatre autres jours de l'année, Fêtes ou non Fêtes, ou Dimanches, qui seront choisis, une fois seulement, par les Confrères ou Associés de la dite Confrérie, avec l'approbation de l'ordinaire. Nous leur faisons remise en la forme accoutumée de l'Eglise, de soixante jours de pénitence enjointe aux mêmes confrères ou dues par eux de quelque autre manière que ce soit, toutes les fois qu'ils auront assisté aux Messes et autres offices di-

vins.
Chap
bliqu
ciati
auro
proc
acco
des
ront
perm
Sain
sion
men
suiv
ils d
Ang
fois
Conf
qu'il
qu'il
de D
quel
Ces
quo
asso
quel
qui
ou A
venir
frérie
sent
vent